



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Besançon, le 23 janvier 2017

Syndicat National des Enseignements du Second
Degré

Section académique de Besançon

19 avenue Edouard Droz- 25000 Besançon

A l'attention de Madame Faivre Nathalie

Rectorat

Secrétariat Général

Dossier suivi par
Sylvain Lambert
Téléphone
03 81 65 49 03

Mél.
ce.dop@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Objet : réponse à votre courrier en date du 16 janvier 2017

Madame,

En réponse à votre courrier du 16 janvier 2017, je vous informe que la circulaire académique sur la préparation de rentrée en date du 20 janvier 2017 rappelle l'obligation de consulter les instances de l'EPLÉ et notamment le conseil d'administration pour la répartition de la DGH, dès le mois de février et de poursuivre la concertation jusqu'à l'aboutissement de la préparation de rentrée.

Il est fait par ailleurs mention de cette obligation de consultation dans la notification de la DGH adressée aux chefs d'établissement.

Je sais que la très grande majorité des chefs d'établissement applique les textes et sont très respectueux, particulièrement pour la préparation de la rentrée, du principe de dialogue et de transparence.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma sincère considération.

Le Recteur,
Chancelier des Universités



Jean-François CHANET